



MAIRIE
DE
BUISSON
84110

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 20 Mars 2026 à 19h00
Approuvé le 27 mars 2026

Présents : Mesdames, Messieurs Bernard CHARRASSE, Vincent ROCHETTE, Christine SERRET, Laurent RINCI, Mireille DUCLOS TORTEL, Julie VIRTUOSO, Frédéric HAUT, Sandy BERTHELIN, Dominique POURADIER-DUTEIL, Benjamin KAUFMANN, Valérie COSTE-RAFFIN.

Secrétaire de séance : Julie VIRTUOSO

Le quorum est atteint (présents 11, votants 11)

L'ordre du jour :

1 : Election du MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Bernard CHARRASSE, plus âgé des membres présents du Conseil Municipal (L. 2122-8 du CGCT).

Mr Bernard CHARRASSE a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 11 conseillers présents, a constaté que la condition du quorum était remplie et a ensuite invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire. Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Valérie COSTE-RAFFIN et Mr Dominique POURADIER-DUTEIL.

En application des articles L.2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Noms et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Bernard CHARRASSE	9	Neuf

Proclamation de l'élection du Maire :

Mr Bernard CHARRASSE a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2.Elections des ADJOINTS

Sous la présidence de Mr Bernard CHARRASSE élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Conseil Municipal a fixé à 3 (trois) le nombre d'adjoints.

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Noms et Prénoms de chaque candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Vincent ROCHETTE	9	Neuf

Proclamation de l'élection des adjoints :

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mr Vincent ROCHETTE, ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

-Vincent ROCHETTE

-Christine SERRET

-Laurent RINCI

3.Lecture de la Charte de l'Elu

Un exemplaire de Charte de l'Elu a été remis à chaque conseiller.

4.Indemnités des Elus

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux

pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 307 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 28.10%

Considérant que pour une commune de 307 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10.89 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer **à compter du 20 mars**, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des 3 Adjointes comme suit : -

- Maire : 28.10 % de l'indice 1027 –
- 1^{er} Adjoint : 10.89 % de l'indice 1027 –
- 2^{ème} Adjoint : 10.89 % de l'indice 1027 –
- 3^{ème} Adjoint : 10.89 % de l'indice 1027 –

Les indemnités de fonction seront versées mensuellement.

5.Elections des délégués pour le Syndicat Rhône Aygues Ouvèze

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune appelés à siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Rhône Aygues Ouvèze.

Après proposition de candidatures, la liste des candidats est la suivante :

Candidats titulaires : Mr Bernard CHARRASSE et Mr Laurent RINCI

Candidats suppléants : Mme Sandy BERTHELIN et Mr Vincent ROCHETTE

Mr le Maire propose de voter à main levée. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. Il est donc procédé à l'élection des deux délégués titulaires à main levée.

Le vote a donné les résultats ci-après :

Afférents au conseil Municipal : 11	En exercice : 11	Qui ont pris part à la délibération : 11	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 2
-------------------------------------	------------------	--	----------	------------	----------------

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Bernard CHARRASSE 9 voix (neuf)

Laurent RINCI 9 voix (neuf)

Messieurs Bernard CHARRASSE et Laurent RINCI ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués titulaires pour siéger au Syndicat RAO.

Il est procédé de la même manière à l'élection des deux délégués suppléants.

A obtenu :

Vincent ROCHETTE 11 voix (onze)

Mr Vincent ROCHETTE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant pour siéger au Syndicat d'Énergie Vauclusien.

7.Élections des délégués pour le Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune appelés à siéger au sein du Comité Syndical.

Mr le Maire propose Mr Benjamin KAUFMANN en candidat suppléant qui refuse la proposition, Après une nouvelle proposition de candidature, la liste des candidats est la suivante :

Candidat titulaire : Vincent ROCHETTE Candidat suppléant : Mireille DUCLOS TORTEL

Mr le Maire propose de voter à main levée. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. Il est donc procédé à l'élection du délégué titulaire à main levée.

Le vote a donné les résultats ci-après :

Afférents au conseil Municipal : 11	En exercice : 11	Qui ont pris part à la délibération : 11	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 2
-------------------------------------	------------------	--	----------	------------	----------------

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Vincent ROCHETTE 9 voix (neuf)

Vincent ROCHETTE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué titulaire pour siéger au Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière.

Il est procédé de la même manière à l'élection du délégué suppléant.

Le vote a donné les résultats ci-après :

Afférents au conseil Municipal : 11	En exercice : 11	Qui ont pris part à la délibération : 11	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 2
-------------------------------------	------------------	--	----------	------------	----------------

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Mireille DUCLOS TORTEL 9 voix (neuf)

Mireille DUCLOS TORTEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante pour siéger au Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation.

8.Désignation d'un correspondant Défense pour la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fonction de correspondant défense, créée en 2001 par le ministère délégué aux Anciens combattants, a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces.

Au sein de chaque Conseil Municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

À l'occasion du renouvellement des Conseils Municipaux, le ministre de la Défense a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes en France, soit maintenu et renforcé.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.

Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Le gouvernement a constaté que les concitoyens expriment des attentes en matière d'information sur les opérations conduites par les forces, les armées françaises sur le territoire national et à l'étranger, l'effort de défense de la France (impact économique, social et technologique de la défense), ou encore les modalités d'accès aux emplois civils et militaires de la défense.

Les correspondants défense agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen.

Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense.

Enfin, les correspondants défense ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains.

La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2121 21 ;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 ;

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 ;

Considérant que, le développement de la relation armée-citoyen nécessite de disposer sur le territoire national de correspondants locaux chargés des questions de défense ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DESIGNE comme conseiller municipal chargé des questions de Défense pour la commune de Buisson:
Madame Mireille DUCLOS TORTEL.

9 : Approbation du PV du CM du 05 mars 2026

Modifications à apporter :

-Joindre le courrier mentionné dans le PV,

-Rectifier le nom de Mme DUCLOS TORTEL.

Le PV sera voté au prochain CM.

10. Questions diverses

Prochain Conseil Municipal le Vendredi 27/03 à 19 :00

Mr Benjamin KAUFMANN et Mme Valérie COSTE RAFFIN, candidats n'appartenant pas à la majorité, se déclarent officiellement comme appartenant à l'opposition et demandent les droits qui leurs sont dus.

Le secrétaire

Julie VIRTUOSO



Le Maire

Bernard CHARRASSE



